



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Georges NICOLS, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs René ARNAUD, Georges NICOLS, Yves JOUVE, Alexis LAUZIARD et Serge DROUËT Mesdames Céline CHARLES et Sandrine PEYRON

Était absent excusé : Monsieur Pascal LOMBARD

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés treize mars 2014.

Madame Céline CHARLES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 05 février 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Demandes de subventions

Le Maire présente aux conseillers les différentes demandes de subventions reçues à ce jour :

- ADMR de Laragne, montant libre
- Vivre dans son Pays de Laragne, montant libre
- Ecole d'Eyguians pour le projet poney, 40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Acceptent de verser une subvention de fonctionnement pour 2014 aux organismes suivants :

- **ADMR de Laragne, 200 €**
- **Vivre dans son Pays de Laragne, 200 €**
- **Ecole d'Eyguians, 40 €**

OBJET : Avenant n°3 à la convention « service accompagnement personnes âgées »

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°3 à la convention que nous avons avec la Mairie d'Orpierre.

Celui-ci modifie l'article 5 (montant dû) et nous demande une participation de 1 011.59 €.

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention « service accompagnement des personnes âgées de la Vallée du Céans »

OBJET : Avenant n°3 à la convention « de mise à disposition de Mlle Johanne GAUTIER »

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°3 à la convention que nous avons avec la CCIB concernant notre secrétaire de Mairie.

Celui-ci modifie l'article 3 (rémunération) et augmente la refacturation horaire de 23.50 € à 24.00 €.

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention « de mise à disposition de Mme Johanne GAUTIER à compter du 01/04/2014.

OBJET : Location de l'appartement communal

M le Maire expose aux conseillers que l'appartement situé au 1^{er} étage de l'ancienne mairie est libre depuis plus d'un an. Mme Aurélie FOURNIER et Mme Sarah ALOUANI se sont montrés intéressés pour la location de celui-ci à compter du 01 avril 2014. Après étude des dossiers,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail de location avec Mme Aurélie FOURNIER à compter du 01 avril 2014, avec un loyer s'élevant à 400.00 €.

OBJET : Vote des comptes administratifs 2013 et des comptes de gestion 2013 commune, eau et assainissement et CCAS

Le Maire quitte la salle du conseil et le 2^{ème} adjoint au maire, M. Alexis LAUZIARD présente au conseil municipal les comptes administratifs et les comptes de gestion qui peuvent se résumer comme ci-dessous :

Budget communal Résultat de fonctionnement : 250 761.07 €

 Résultat d'investissement - 128 686.10 €

Avec 53 818.01 € de report 2013 en fonctionnement et -36 936.74 € en investissement.

Budget eau Résultat de fonctionnement : 24 244.48 €

 Résultat d'investissement : - 354.83€

Avec 6 320.63 € de report 2013 en fonctionnement et - 2 386.15 € en investissement.

Budget CCAS Résultat de fonctionnement : 1 500.65 €

Avec -419.00 € de report 2013 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les comptes administratifs et comptes de gestions telles que présentées.

A noter que le maire ne prend pas part à ce vote.

Monsieur le maire réintègre la salle.

OBJET : Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget principal - Affectation

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappal : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -91 749,36€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 196 942,06€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -36 936,74€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 53 818,01€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 128 686,10€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 128 686,10€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 122 074,97€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Approuve l'affectation de résultat comme présentée ci-dessus

OBJET : Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur du budget eau – Affectation

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2 031,32€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 17 923,85€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -2 386,15€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 320,63€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 354,83€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 354,83€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 23 889,65€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Approuve l'affectation de résultat comme présentée ci-dessus

OBJET : Vote des budgets primitifs Eau et assainissement, commune et CCAS 2014

M. le Maire présente aux conseillers les prévisions budgétaires (commune, CCAS, eau et assainissement).
Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

2014	Recettes	Dépenses
Eau – Fonctionnement	44 529.47 €	44 529.47 €
Eau – Investissement	29 684.30 €	29 684.30 €
Commune – Fonctionnement	271 424.97 €	271 424.97 €
Commune – Investissement	377 055.07 €	377 055.07 €
CCAS - Fonctionnement	1 500.65 €	1 500.65 €

Après avoir entendu en séance les propositions de M. Georges NICOLS et après avoir demandé quelques éclaircissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Approuve les budgets primitifs comme présentés ci-dessus

OBJET : Vote du taux des 4 taxes

Le Maire expose les taux 2013 et propose de ne pas les modifier, à savoir :

- 8,78 % pour la taxe d'habitation
- 14,90 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 50,52 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
- 21,35 % pour la CFE

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas faire évoluer les taxes communales en 2014.

Questions diverses

Le Maire informe les conseillers que l'ensemble des PPA ont donné un avis favorable concernant le projet de PLU

Fin de séance à 21h00.